Solidaires finances Publiques d'Ille et Vilaine

Le 7 juin 2021

Compte rendu du CTL du 3 juin 2021.

À l'ordre du jour du CTL du 03 juin 2021 était inscrit la mise en œuvre du protocole télétravail de la DGFIP. La crise sanitaire aura permis de faire progresser de manière très conséquente notre administration sur le sujet du télétravail. Mais de nombreux sujets ne sont toujours pas abordés ou mal pris en charge.

Solidaires Finances publiques dénonce la mis en œuvre d'un télétravail imposé, sans compensation financière et matérielle, avec une formation défaillante (en particulier pour les encadrant·e·s) dans des conditions préjudiciables à la sécurité et à la santé des agent·e·s.

Dans ce contexte se poursuit la mise en place du NRP avec la création au 01 septembre 2021 de nouveaux Centres de Gestion Comptable et de postes de conseiller aux décideurs locaux.

CIRCULAIRE RELATIVE AU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

La circulaire signée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques publiée le mercredi 26 mai 2021, acte le passage des administrations à **trois jours de télétravail à compter du 09 juin 2021.** Puis à **deux jours hebdomadaires "à compter du 1er juillet si la situation sanitaire le permet"**. La direction a indiqué que la circulaire ne concernait pas les agents vulnérables.

Les réunions en présentiel seront de nouveau autorisées à partir du 09 juin 2021 avec "une jauge recommandée d'une personne pour 4m² dans un premier temps" en sus du respect des gestes barrières et du port du masque.

BILAN DU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE TÉLÉTRAVAIL EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE 2020-2021

La direction a présenté quelques données chiffrées sur le dispositif exceptionnel depuis le début de la crise sanitaire :

Evolution du nombre de télétravailleurs dans la direction

DRFIP 35	01/04/20	01/09/20	01/12/20	01/03/21
Nbr d'agents en télétravail	210	351	523	630
En % des effectifs théoriques	13 %	22 %	33 %	40 %
En % des effectifs théoriques exerçant une mission télétravaillable	15 %	24 %	36 %	44 %

La direction a recensé 126 agents exerçants des missions non télétravaillables (CER, CEA, service courrier, service logistique…).

Evolution du taux d'équipement en matériel nomade des agents de la DRFIP 35

	16/03/20	11/05/20	04/09/20	31/12/20	01/03/21	17/05/21
Nbr d'équipements déployés	210	393	400	660	822	968
% d'équipements en matériel nomade	13,55%	25,35%	25,81%	42,58%	52,83%	62,45%

Solidaires Finances Publiques 35 a indiqué que ce bilan était insuffisant, car les conditions de travail n'ont pas été abordées. Les constats des médecins du travail ne sont pas mentionnées : une augmentation des troubles musculo-squelettiques (TMS) liés à des conditions matérielles inadaptées, un accroissement des addictions, un sentiment d'isolement pour certains agents, la dégradation des rapports au sein des équipes de travail. On peut aussi ajouter les problèmes de mutualisation, de partage, de coordination et de déperdition de l'information au sein des équipes.

Le directeur a répondu qu'il avait perçu les limites du télétravail.

Solidaires Finances Publiques 35 a participé à deux groupes de travail DUERP les 6 et 27 mai 2021, les risques liés au télétravail ont fait l'objet d'une évaluation et des mesures de prévention y ont été intégrées ainsi que les risques liés au COVID 19.

Un travail au sein de la DRFIP 35 vient d'être engagé sur le télétravail avec l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) s'inscrivant dans un plan ministériel. À l'issue des 2 premières réunions de travail auxquelles Solidaires FiP 35 a participé, 2 thèmes de réflexion ont été retenus : l'impact du télétravail sur les missions d'accueil et sur les collectifs de travail. Les agent·e·s de l'accueil de Magenta et leurs che.fe.s de service ainsi que ceux des SIP de Rennes et de Montfort vont participer à des GT sur le thème des missions d'accueil. Le SGC de Fougères va participer aux GT sur le thème du maintien des collectifs de travail (équilibre présentiel/télétravail).

PRÉSENTATION DU NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE TÉLÉTRAVAIL ET DU PROTOCOLE DE TÉLÉTRAVAIL NATIONAL

Le principe du télétravail repose toujours sur le volontariat. À **partir du 15 juin 2021 les demandes de télétravail seront déposées de façon dématérialisée dans SIRHIUS** et à tout moment de l'année. L'autorisation sera sans limite de durée hormis pour les raisons médicales ou télétravail temporaire. La ou le chef·fe de service décidera d'accorder le télétravail à l'issue d'un entretien informel. En cas de refus la décision devra être motivée par écrit de façon claire, précise et adaptée. L'agent pourra saisir la CAPL.

Le télétravail pourra être organisé à domicile ou dans tout lieu privé sur accord du responsable à la condition que ce lieu ne soit pas trop éloigné du service d'affectation.

Le dispositif de télétravail pourra être régulier (jours fixes), ponctuel (jours flottants) ou temporaires (exceptionnel). **Une enveloppe annuelle de jours flottants d'un minimum de 12 jours par an** pourra être accordée par la ou le chef·fe de service. Il s'agit d'un dispositif permettant d'accorder des jours sans en fixer la périodicité à l'avance. Pour une journée/semaine l'enveloppe maximale sera de 43 jours, pour deux journées/semaine de 86 jours et pour trois journées/semaine de 129 jours. Le télétravail temporaire concernera par exemple des conditions climatiques exceptionnelles (canicule, neige), pandémie, grève de transports…

Tout agent pourra candidater sans qu'il soit nécessaire de justifier d'une durée d'ancienneté sur le poste. Un délai d'adaptation au poste de trois mois sera toutefois requis pour les primo-recrutés.

Solidaires Finances Publiques 35 a indiqué que des points fondamentaux manquaient dans le protocole national :

- la prise en charge financière des frais générés par le travail à domicile,
- la mise en place à disposition d'un poste de travail complet et ergonomique,
- des mesures de prise en compte des effets du télétravail sur la santé, les organisations du travail et les collectifs.

CRÉATION DES SGC DE DOL DE BRETAGNE ET DE FOUGÈRES

Dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) le SGC de Dol de Bretagne sera créé le 01 septembre 2021 et intégrera la trésorerie de Dinard à cette date. La trésorerie de Tinténiac rejoindra le SCG "sur le papier" le 01 janvier 2022. Dans les faits, les agents de Tinténiac travailleront à distance pendant la durée des travaux immobiliers qui auront lieu sur le site de Dol de Bretagne. Le bail à Tinténiac n'a pas été résilié. Le 01 janvier 2023 la trésorerie de Saint-Malo intégrera le SCG de Dol de Bretagne.

Le SCC de Fougères sera créé le 01 septembre 2021 avec l'intégration de la trésorerie de Saint-Aubin d'Aubigné, au 01 janvier 2022 celle de Val Couesnon et le 01 janvier 2023 celle de Liffré.

Solidaires Finances Publiques 35 a dénoncé les effets délétères de la mobilité géographique sur la santé des agents. Plusieurs agents devront faire une trentaine de kilomètres en voiture pour rejoindre leur lieu de travail (augmentation du risque routier, fatigue, contraintes nouvelles pour concilier vie professionnelle et vie privée).

Le NRP aura une conséquence directe sur l'emploi, l'agente Berkani de la trésorerie de Saint-Aubin d'Aubigné va être licenciée !

TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE LA TRÉSORERIE DE CHATEAUGIRON VERS LE SGC DE VITRE ET LE SGC DE GUICHEN

Au 01 septembre 2021, l'activité de gestion des collectivités de la trésorerie de Châteaugiron sera transférée :

- vers le SGC de Vitré pour les collectivités relevant de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron,
- vers le SGC de Guichen pour les collectivités relevant de Rennes Métropole.

MISE EN PLACE DE CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX SUR LES PÉRIMÈTRES DU SGC DE DOL DE BRETAGNE, DE FOUGÈRES ET DE VITRE

Au 01 septembre 2021, un conseiller aux décideurs locaux (CDL) sera installé sur le périmètre du SGC de Dol de Bretagne simultanément à la création du SGC de Dol de Bretagne ainsi que sera installé un CDL sur le périmètre du SGC de Fougères. Le périmètre de compétence géographique des CDL de Dol de Bretagne et de Fougères évolueront au rythme des transferts d'activité vers les SGC de Dol de Bretagne et de Fougères prévus dans le NRP.

Un second CDL sera installé au 01 septembre 2021 sur le périmètre du SGC de Vitré.

TRANSFERT DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA COMMUNE DE THEHILLAC VERS LE SGC DE REDON

La commune de Théhillac (56) est membre de la communauté d'agglomération de Redon et au titre de la mise en cohérence des périmètres des SGC avec les EPCI à fiscalité propre, la gestion financière et comptable de cette commune sera transférée au SGC de Redon au 01 septembre 2021.

POINT SANITAIRE

Le directeur du pôle de pilotage et des ressources humaines a indiqué que depuis le début de la crise sanitaire, 248 personnes ont été isolées, 81 ont été testées positives au COVID 19. Quatre "clusters professionnels" ont été identifiés.

Une désinfection des locaux est réalisée par les personnels de ménage ou vacataires dans les situations de cas contacts. En revanche, si le cas est positif, une intervention systématique de l'entreprise de nettoyage est réalisée dans la demi-journée suivant l'information. Lorsque les bureaux sont partagés, les agents sont renvoyés à leur domicile.